



Conseil national
de l'information statistique

Suites à donner par le Cnis au rapport Statistiques d'intérêt général

Bureau du Cnis- 18 juin 2020

Les propositions du SSP pour la mise en œuvre du rapport

cf. intervention précédente

- **Un outil : le référentiel documentaire** pour homologation (et labellisation)
- **Une procédure** en 3 étapes
 - 1) Réception et examen de recevabilité des demandes par le Cnis (oui/non) selon critères à définir
 - 2) Avis d'homologation par le Comité du label
 - 3) Référencement par le Cnis (site cnis.fr) des statistiques homologuées

Retour sur le rapport - implication du Cnis

Trois grandes orientations

- 1) Un mécanisme unifié de qualification des statistiques avec un gradient d'exigence croissant, cf. présentation de N. Roth
- 2) Développer la communication sur la qualité statistique et promouvoir l'homologation
- 3) Rendre les innovations du SSP plus visibles

Contributions du Cnis sur orientations 1 et 2

Questions à traiter par le Cnis 1/3

- **Valider** l'outil de référentiel documentaire et la procédure proposée par le SSP
- **Définir** les critères et la méthode de **l'examen en recevabilité** des demandes d'homologation
 - Est-ce une statistique d'intérêt général (SIG) ?
 - Qui rend l'avis de recevabilité ? Le bureau ? Une instance ad hoc ?
 - Vérifier la conformité de cette procédure avec les textes Cnis (décret et arrêtés 2009)

Questions à traiter par le Cnis 2/3

- Définir la communication par le Cnis autour de l'homologation
 - Modalités de référencement sur le site cnis.fr, « à côté » des enquêtes ayant obtenu un Visa statistique publique
 - Promotion de la démarche par le Cnis
 - Prospection de candidats suite aux dossiers vus en commission
 - Promotion et communication en commission, via les contacts du Cnis, le site, etc.

Questions à traiter au Cnis 3/3

Contribuer à la démarche de transparence des statistiques et de promotion des critères de qualité documentaire de la statistique publique (cf. rapport) : **Cas des statistiques (du SSP) fondées sur les sources administratives**

- Sources « intermédiaires » entre les statistiques homologuées et les enquêtes Statistique Publique
- Très peu visibles relativement aux enquêtes dans « l'univers » Cnis (pas sur cnis.fr, pas de « visa » ni « label »)
- Mais usage fortement croissant

Promotion homologation => Risque de renforcer ce défaut de visibilité (en creux)

Proposition d'action complémentaire

Augmenter la visibilité sur cnis.fr des statistiques du SSP fondées sur des données administratives

- Référencement progressif sur le site du Cnis, sur une base volontaire, des productions du SSP fondées sur des sources administratives :
 - Nouvelles demandes d'accès « article 7bis »
 - Sources à faire apparaître dans les programmes de travail annuel des producteurs statistiques
- Modalités de présentation à déterminer, intermédiaires entre informations enquêtes et statistiques homologuées

En pratique

- Ce bureau : validation des propositions de la présidente du CLSP
- Avant fin 2020 : déterminer critères et procédure recevabilité Statistiques d'intérêt général (SG Cnis +une réunion ad hoc pour les membres du bureau intéressés), puis validation par le bureau
- A partir du 2^e semestre 2020 : Prospection de candidats à l'homologation (SG Cnis, SSP, bureau du Cnis)
- 1^{er} semestre 2021 : proposition au bureau du Cnis des modalités de référencement des statistiques homologuées et des statistiques administratives du SSP, sur cnis.fr et de la communication (sous contrainte de gestion à moyens constants)



Merci de votre attention

Echanges